

LE COTENTIN RENFORCE SES ACTIONS EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES BIODÉCHETS

Mardi 08 novembre, Bertrand LE FRANC, Conseiller délégué en charge de la collecte des déchets accompagné de Jean-Philippe AUREAL, représentant du groupement Astre Ecoreca a présenté les actions proposées par le Cotentin pour valoriser ses biodéchets, l'or noir du jardinier.

Les déchets, un enjeu national

La poubelle de demain affichera une composition bien différente de celle d'aujourd'hui, avec pour cause les changements de modes de consommation des usagers, mais également les enjeux réglementaires, au travers de la Loi de Transition Energétique. Des objectifs précis ont été demandés aux intercommunalités : moins de 50% des déchets enfouis d'ici 2023, 100% des biodéchets triés à la source et l'obligation de mettre en place

l'extension des consignes de Tri au 31/12/2023.

« Le Cotentin a pris la pleine mesure de ces impératifs et met à présent en place un plan d'action pour transformer le contenu de la poubelle de ses habitants, avec pour objectif de diminuer le contenant noir pour étendre la valorisation des biodéchets » souligne Bertrand LE FRANC.

Pour ce faire, l'Agglomération du Cotentin propose à ses habitants différentes solutions de réduction des déchets à domicile.

Gérer ses biodéchets chez soi

Pour accompagner durablement les habitants dans la valorisation de leurs résidus de jardin et restes de cuisine, 3 solutions ont été identifiées et sont actuellement déployées par l'agglomération :

- le broyage à domicile ;
- le compostage individuel pour les habitations avec jardin ;
- le compostage partagé pour les habitations collectives.

Broyage à domicile

Depuis 2018, le Cotentin a mis en place l'opération « broyage à domicile » qui

consiste à transformer les branchages en paillage, directement chez l'habitant.

- Opération limitée à 1 intervention par foyer à l'année.

Le nombre d'intervention a évolué de 54% entre 2019 et 2021, avec un total de 147 interventions pendant l'année 2021. Le Cotentin a pour objectif de réaliser jusqu'à 300 interventions par année, à partir de 2022.

Cette action poursuit un double objectif :

- réduire la quantité de branchages, qui représentent en 2021, 22,57 % des apports en déchèteries, soit 17 344 tonnes. Ce chiffre est en hausse de 5 900 tonnes par rapport à l'année précédente ;
- valoriser une véritable ressource organique pour les jardins et potagers.

L'intervention permet de broyer une quantité importante de branchages en toute sécurité. Le tarif s'élève à 35 € la première heure. Ce reste à charge représente environ un quart de la somme totale de la prestation.

C'est un service qui permet aux habitants, pour une somme modérée de bénéficier de plusieurs atouts :

- limiter les allers et venues à la déchèterie ;
- limiter l'achat d'engrais ou d'éléments de paillage ;
- éviter l'érosion des sols.

Les conditions d'accès au service :

- La taille doit être récente (taille de l'année), sans ronces avec un diamètre maximum de 10 cm ;
- disposer d'un accès direct aux branchages ;

Pratique :

Prestation de broyage à domicile : 35 € la 1^{ère} heure, 43.20 € TTC la ½ supplémentaire.

Contact : ECORECA 02.33.43.26.46 / broyagecotentin@orange.fr ou sur le site internet lecotentin.fr

Compostage individuel

A ce jour près de 20% des foyers de l'agglomération sont dotés de composteurs individuels fournis par l'agglomération ou les anciennes Communautés de communes. Sans compter les foyers équipés de composteurs « faits maisons », achetés dans le commerce ou qui compostent en tas. **En 2022, la fourniture du composteur individuel est devenue gratuite pour tous les habitants du Cotentin**, permettant ainsi à tous les foyers d'obtenir un moyen pour composter, directement depuis leur jardin.

Les habitants peuvent réaliser une demande de composteur en ligne sur le site internet : lecotentin.fr dès la page d'accueil ou auprès des Ambassadeurs du tri.

Compostage partagé

Le Cotentin propose l'installation de composteurs partagés dans les zones urbaines afin de permettre à chacun de réduire ses bio-déchets, même depuis son appartement.

Pour aller encore plus loin dans le développement de ces dispositifs, le Cotentin a choisi d'accueillir deux

missions civiques dans le cadre de l'opération des Léopards du Tri.

Arrivés le 7 novembre pour une durée de 6 mois, ils auront pour objectif d'initier la mise en œuvre de nouveaux composteurs partagés et de sensibiliser les usagers du Cotentin au compostage.

A ce jour, il existe plusieurs sites référencés :

- **Quartier des Eglantines**, Cherbourg-en-Cotentin, Tourlaville.
- **Totem**, Cherbourg-en-Cotentin, Equeurdreville.
- **Le Puzzle**, Cherbourg-en-Cotentin, Equeurdreville.
- **Résidence Grimesnil-La Foedre**, Cherbourg-en-Cotentin, Octeville.
- **La Mosaïque**, Cherbourg-en-Cotentin, La Glacière.
- **Espace René Lebas**, Cherbourg-en-Cotentin.
- **Parc Emmanuel Liais**, Cherbourg-en-Cotentin.
- **Square du Nouveau Monde**, Cherbourg-en-Cotentin.
- **Résidence Atlantique**, Cherbourg-en-Cotentin.
- **Résidence Barbey d'Aurevilly**, Valognes

Pour qu'un site de compostage partagé puisse voir le jour et que son fonctionnement soit optimal 3 conditions doivent être réunies :

1. Un collectif d'habitants motivés
2. Des référents identifiés pour faire le relais entre les habitants et l'Unité de prévention des déchets
3. Des apports équilibrés avec la mise à disposition de 3 bacs de compostage (1 bac d'apport, 1 bac pour la matière sèche et 1 bac de maturation).

L'installation d'un composteur partagé est réalisée à la demande des habitants et après un premier échange avec les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention, afin de confirmer la possibilité d'implanter un tel projet à cet emplacement.

Contact :

prevention.dechets@lecotentin.fr
Tél. : 02.33.40.27.61